

**un Responsable du service "Salaires" (H/F) du
département des Ressources Humaines**



Votre mission Sous la supervision du DRH, vous remplissez les missions suivantes :

=> **VOLET MANAGERIAL**

- Planifier, organiser et coordonner les activités du service des salaires
- Apporter des conseils et des solutions dans les dossiers traités par ses agents.
- Corriger, valider les actes administratifs et les dossiers traités par ses agents.
- Rédiger et piloter les rapports stratégiques aux instances décisionnelles et les délibérations (piloter des projets stratégiques du service)
- Communiquer aux agents du service les directives émanant des autorités et veiller à leur mise en œuvre.
- Apprécier la conformité des projets du service.
- Traduire la vision stratégique en modalités et procédures opérationnelles.
- Fournir des directives claires aux agents quant au fond des dossiers.
- Garantir l'application de la législation propre au service
- Créer des outils de pilotage du service et les mettre à jour si nécessaire
- Se charger de formaliser les différentes étapes de contrôle interne
- Gérer son personnel (définition des objectifs SMART, entretien d'évaluation, pointage, programme de formation, évaluation des besoins en personnel de son service, répartition de la charge de travail, etc.)
- Garantir des bonnes conditions de travail (bien-être, ambiance, motivation) en vue de motiver ses agents et de lutter contre l'absentéisme.
- Concevoir les indicateurs des tableaux de bord de suivi

=> **VOLET TECHNIQUE**

- Réaliser des travaux réguliers (pavés financiers, calcul de coûts, préavis, téléphonie, ...)
- Assurer, en collaboration avec le département des ressources humaines, un suivi des diverses lignes budgétaires
- Préparer et réaliser des prévisions budgétaires et élaborer le budget initial
- Préparer, réaliser et suivre les modifications budgétaires.
- Récueillir des informations auprès d'organismes extérieures compétents (dans le domaine salarial)
- Assurer une veille juridique
- Analyser, synthétiser et exposer des données textuelles ou chiffrées.
- Marchés publics : Procéder à l'analyse technique des offres, définir les clauses techniques d'un cahier de charge
- Participer aux réunions avec le CRAC et assurer le suivi des demandes formulées.
- Piloter des groupes de travail internes

Votre profil

Vous êtes titulaire **d'un diplôme ou certificat homologué de master/licence en sciences économiques, sciences de gestion ou d'un bac/graduat en comptabilité complété par un master/licence**

- Vous avez un esprit d'initiative
- Vous avez des compétences en management et travail en équipe.
- Vous avez des aptitudes à la gestion des conflits.

Nous vous offrons

- Un contrat à durée indéterminée à temps plein, échelle RGB A1 au grade de Chef de bureau administratif.
- Une rémunération mensuelle brute de base de 3.042,05 € et des chèques repas.
- Une fonction intéressante, avec des degrés de responsabilité divers, dans une Administration offrant un réel équilibre entre vie privée et vie professionnelle.

Intéressé(e) ? Faites-nous parvenir, **pour le 22/11/2019 au plus tard**, votre lettre de motivation accompagnée de votre **curriculum vitae et la copie de votre diplôme** par courriel à l'adresse : emploi@lalouviere.be en l'intitulant : « **Candidature pour le poste de Responsable du service « Salaires »** »

Conditions générales de recrutement

Cet appel est ouvert à toute personne porteuse d'un handicap, trouble ou maladie nécessitant une adaptation de la procédure.

Dans ce cas, il est obligatoire de prendre contact avec la cellule recrutement du département des ressources humaines par mail ou par téléphone (064/27.80.39 - 064/27.80.86) au plus tard à la clôture du présent appel, afin de mettre en place les adaptations nécessaires dans la mesure des possibilités de l'administration. Sur demande, les possibilités d'adaptation sont communiquées.

Nul ne peut être recruté s'il ne remplit les conditions suivantes :

1. Être Belge ou citoyen de l'Union européenne ou ressortissant de pays membres de l'Espace économique européen et membres de la confédération suisse (accord entre les états membres de la communauté européenne et la confédération suisse approuvé par la loi du 30 janvier 2002) ;
2. Jouir de ses droits civils et politiques ;
3. Être de conduite irréprochable et fournir un extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois à la date limite fixée pour le dépôt des candidatures ;
4. Être âgé de 18 ans au moins à la date limite fixée pour le dépôt des candidatures ;
5. Être porteur du diplôme ou du certificat d'études exigé pour l'emploi à conférer, tel que précisé dans les conditions particulières d'accès aux divers grades et fonctions ;

Peut également participer à l'examen de recrutement, l'étudiant qui suit la dernière année des études pour l'obtention du diplôme requis. En cas de réussite à la sélection, le candidat ne pourra toutefois rentrer en service que lorsqu'il sera titulaire du diplôme requis.

6. Pour le titulaire d'un diplôme ou certificat d'études délivré par un pays étranger, présenter à la date limite fixée pour le dépôt des candidatures, une attestation délivrée par la Commission d'équivalence justifiant l'équivalence dudit diplôme ou certificat d'études au titre belge requis pour l'emploi à conférer.
7. Justifier d'une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
8. Réussir un examen de recrutement consistant à/en:
 - la synthèse et le commentaire critique d'une conférence portant sur un sujet d'ordre général ou communal (prise de notes autorisée). ET L'analyse de cas précis en rapport avec le poste à pourvoir (documentation mise à disposition si nécessaire) ET / OU des questions portant sur le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et/ou la loi organique du CPAS
 - Un entretien oral visant à évaluer les compétences professionnelles du candidat ainsi que ses capacités managériales au travers d'une analyse de cas pratique, voire au besoin ses capacités en matière de gestion de projets

L'épreuve écrite est éliminatoire : seuls les candidats ayant obtenu au moins 50% à l'épreuve écrite, seront invités à participer à l'épreuve orale. Pour être déclarés lauréats de l'examen, les candidats doivent obtenir au moins 50% des points à chaque épreuve et au moins 60% des points pour l'ensemble des épreuves.

Une convocation reprenant toutes les informations utiles sera adressée par mail aux candidats qui répondent, à la clôture de l'appel, aux conditions requises.

[Des renseignements complémentaires sur la fonction peuvent être obtenus auprès de Monsieur Michaël FLASSE, Directeur des Ressources humaines au 064/27 81 62](#)

